

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 mai 2022 – Compte-rendu sommaire

Le 17 mai 2022 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Charnizay dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Serge GERVAIS, Maire, conformément aux dispositions des articles L2121-7 à L2121-20 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 12 mai 2022

Présents :

Serge GERVAIS, Jean-Paul BOTTIER, Vivien BRUNEAU, Michel CHAIGNEAU, Clémentine DENIS, Denis GARNIER, Annette JULIEN, Guylaine JULIEN, François LACOFFRETTE, Jean-Louis MOREAU, Chantal POINTEAU, Denis RAGUIN (arrivé à 20 h 30)

Excusées : Émilie BAUDRY, Lucie TROTIGNON (pouvoir donné à Serge Gervais)

Ordre du jour

- PV de séance du 29 mars 2022 (*joint à la convocation*) ;
- Demandes de subventions (*jointes à la convocation*) :
 - École maternelle,
 - Évasion sports,
 - Accueil et Accompagnement des Réfugiés en Sud Touraine (AARST) ;
- Devis (*joint à la convocation*) :
 - écoulement pluvial à Asnières,
 - embellissement des entrées de bourg,
 - aménagements aux abords du plan d'eau (et état d'avancement du curage),
 - défibrillateurs ;
- Personnel communal ;
- Bibliothèque (pose de l'enseigne et relance à propos du local) ;
- Bar-restaurant et son logement : fermeture de l'établissement, état des lieux, impayés ;
- CC Loches Sud Touraine : rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes (*transmis par mail le 11 mai 2022*) ;
- Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : proposition de convention d'adhésion au service commun CC Loches Sud Touraine (*jointe à la convocation*) ;
- Enquête publique « SEE GROS CHILLOU » (*arrêté préfectoral transmis par mail le 11 mai 2022*) ;
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le maire :

- déclare la séance ouverte à 20 h 00 ;
- invite l'assemblée à désigner le/la secrétaire de séance en la personne de Mme Annette Julien qui se porte volontaire.

L'assemblée délibérante :

- adopte, sans réserve, le procès-verbal de séance du 29 mars 2022 ;
- vote les subventions suivantes :
 - 265 € en faveur de l'école pour la sortie scolaire du 10 juin prochain,
 - 250 € pour l'organisation du 2^{ème} Color Run de l'association charnizéenne « Évasion sports »,
 - 1000 € (soit 2 €/habitant) en faveur de l'association Accueil et Accompagnement des Réfugiés en Sud Touraine (AARST) ;
- porte son choix sur le devis de l'entreprise Pascal MOREAU, établi à 7 877.40 € TTC pour l'écoulement pluvial au lieu-dit « Asnières », comparé à celui du groupe VERNAT (11 513.64 € TTC) ;
- émet un avis favorable pour les achats suivants chez Techni-contact (92) :
 - 2 arches d'entrée d'agglomération (1 566 € TTC),
 - + 2 supports de panneau « Charnizay » (304.80 € TTC),
 - + 2 jardinières suspendues (283.20 € TTC),
 - 3 bancs de jardin en bois et fonte (1 161.25 € TTC),
- valide le devis de l'entreprise charnizéenne « Scierie TREMBLIN » pour la confection en pin Douglas de 2 tables de pique-nique avec bancs (617.60 €) ;
- émet un avis favorable à l'achat de 2 défibrillateurs (3 285.60 € TTC, 1^{ère} maintenance offerte) :
1 posé à l'extérieur de la mairie et 1 dans les locaux du stade. A prévoir une formation de La Croix-Rouge ;
- est informée du retour, à mi-temps depuis le 2 mai dernier, de M. Gilles MÉTIVIER agent technique en congé de disponibilité depuis le 1^{er} mai 2021 ;
- est informée et invitée, le 21 mai prochain, à la pose officielle des enseignes de la Bibliothèque réalisées par Pénélope et Ulrich HANAN-DAHMEN, résidents à Charnizay. L'occasion d'échanges entre les élus et les bénévoles quant à leurs souhaits de possibles aménagements ;
- entend le compte rendu de l'état des lieux de sortie du bar-restaurant et de son logement laissés très sales, et les propos injurieux de son locataire, rapportés, vis-à-vis du conseil municipal. Parti en Ille-et-Vilaine (35) les impayés s'élèvent à 3 438.65 €. Quel avenir envisager pour cet établissement ? A réfléchir avec la ComCom Loches Sud Touraine ;
- a pris connaissance des observations relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la ComCom Loches Sud Touraine émises par la Chambre régionale des comptes qui ont donné lieu à débat ;

- accepte les termes de la convention d'adhésion au service commun de Délégué à la Protection des Données (DPD) mutualisé de la ComCom Loches Sud Touraine dont le coût annuel est de 300 € (- 500 habitants) ;
- est informée de l'ouverture, du 9 juin au 8 juillet 2022 inclus, de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la SEE du GROS CHILLOU en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Charnizay.
- aborde les questions diverses :
 - le vote, par le Conseil départemental, de la subvention de 33 992 €,
 - le projet scolaire 2022-2023 de confectionner et de poser sur le mur d'enceinte de l'école des panneaux peints par les élèves, la réalisation de jeux dans la cour de l'école avec des pochoirs au sol,
 - les peintures des portes du cimetière terminées,
 - à quand le déplacement du transfo électrique,
 - devis de la toiture de l'école,
 - le curage du plan et les arbres à enlever,
 - l'élagage des arbres du terrain de boules effectué en sève montante,
 - plantation d'1 arbre = 1 naissance (derrière l'école ?

L'ordre du jour étant épuisé, Serge GERVAIS remercie l'assemblée et lève la séance à 22 h 06